

REGISTRE DES DÉLIBÉRA **DU CONSEIL COMMUNA**

Envoyé en préfecture le 07/11/2025 Reçu en préfecture le 07/11/2025

Publié le 10/11/2025



ID: 038-200040111-20251104-25_172-DE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE Pôle Tertiaire - ZI Chartreuse Guiers - 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS

DÉLIBÉRATION N° 25_172

OBJET: ACQUISITION TERRAIN ZAE PETIT CHENEVEY - CONSORTS ROURGEOIS

L'an deux mille vingt-cinq, le 4 novembre à 19 heures, Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire sise 2, Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence d'Anne LENFANT.

Date de la convocation : 28 octobre 2025

Nombre de Conseillers :

En exercice: 36 Présents: 24 Pouvoirs: 7 Votants: 31

Résultat des votes :

Pour: 31 Abstention: 0 Contre : 0

Présents les délégués avec voix délibérative :

Roger CHARVET (Corbel); Pierre BAFFERT, Raphaël MAISONNIER (Entre-deux-Guiers); Anne LENFANT (Entremont-le-Vieux); Evelyne LABRUDE (La Bauche); Myriam CATTANEO, Pierre FAYARD (Les Échelles); Williams DUFOUR, Bruno GUIOL (Miribel-les-Échelles); Claude COUX, Éric L'HÉRITIER (Saint-Christophe-sur-Guiers); Laurette BOTTA (Saint-Christophe-la-Grotte); Marylène GUIJARRO (Saint-Joseph-de-Rivière); Jean Claude SARTER, Olivier LEMPEREUR, Cédric MOREL, Marie-Aude GONON, Jean-Paul SIRAND-PUGNET (Saint-Laurent-du-Pont); Stéphane GUSMEROLI, Dominique CABROL (Saint-Pierre-de-Chartreuse); Christine SOURIS (Saint-Pierre-de-Genebroz); Marc GAUTIER (Saint-Pierre-d'Entremont 38); Wilfried TISSOT (Saint-Pierre-d'Entremont 73); Denis BLANQUET (Saint-Thibaud de Couz);

Pouvoirs: Martine MACHON à Marylène GUIJARRO; Véronique MOREL à Marie-Aude GONON; Céline BOURSIER à Jean-Claude SARTER ; Marie-José SEGUIN à Williams DUFOUR ; Suzy REY à Anne LENFANT ; Maryline ZANNA à Denis BLANQUET ; Bruno STASIAK à Myriam CATTANEO ;

CONSIDÉRANT la compétence économie de la C Cœur de Chartreuse

CONSIDÉRANT le projet d'aménagement de la zone d'activité économique à vocation artisanale sur le Petit Chenevey à Saint-Pierre d'Entremont Isère

CONSIDÉRANT l'OAP du petit Chenevey validée dans le Cadre du PLUi-H Cœur de Chartreuse

CONSIDÉRANT la proposition des consorts BOURGEOIS de vendre la parcelle AH 353 d'une surface de 1635m2 en zone AUe pour un montant total de 8 300€ HT. (Plan en annexe).

CONSIDÉRANT que cette parcelle est nécessaire dans le projet d'aménagement de la zone.

Après avoir entendu l'exposé du Vice-président,

Le conseil communautaire à l'UNANIMITÉ

- AUTORISE la Communauté de Communes à acquérir la parcelle AH 353 pour un montant de 8 300 € HT.
- AUTORISE la Présidente à effectuer toutes les démarches administratives et à signer les actes nécessaires à l'acquisition de cette parcelle.

La Présidente,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché sur le site internet de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture Le 07/11/2025



La Présidente, Anne LENFANT.

Envoyé en préfecture le 07/11/2025

Reçu en préfecture le 07/11/2025

Publié le 10/11/2025

ID : 038-200040111-20251104-25_172-DE

<u>ANNEXE – PLAN PARCELLE ACQUISITION BOURGEOIS – ZAE PETIT CHENEVEY</u>

